

Un cas d'IBR confirmé dans une exploitation neuchâteloise

Le Département de l'économie communique:

La rhinotrachéite infectieuse bovine, ou IBR, a été confirmée chez un bovin d'une exploitation neuchâteloise située au Val-de-Ruz. La maladie a été importée dans l'exploitation par un veau acheté au printemps 2009 dans une exploitation jurassienne contaminée. Les analyses effectuées sur les 80 têtes de bétail de l'agriculteur ainsi que celles réalisées dans les deux exploitations voisines se sont toutes révélées négatives ; en conséquence seul le bovin contaminé sera abattu.

L'IBR avait été détectée dans deux exploitations du Jura les semaines dernières, ce qui a conduit à rechercher celles ayant été en contact avec ces deux domaines agricoles. Pour l'instant, ce sont ainsi trois exploitations qui sont touchées en Suisse – deux au Jura et une à Neuchâtel.

Maladie inoffensive pour l'être humain

L'IBR est une maladie virale contagieuse des bovins qui affecte les voies respiratoires supérieures (écoulement nasal), provoque des avortements, de la fièvre et des conjonctivites. Elle engendre des pertes économiques importantes pour l'exploitation.

Le virus étant de la famille des herpès, les animaux peuvent en être porteurs toute leur vie avec des poussées de maladies lors de stress. C'est pourquoi les animaux touchés sont abattus même si les symptômes ont disparu. A relever que pour l'être humain, la maladie est totalement inoffensive.

La Suisse est indemne d'IBR depuis plusieurs décennies. Ce statut est attesté chaque année au moyen d'un programme de surveillance. De plus, tous les bovins importés d'un pays non indemne d'IBR, comme la France ou l'Allemagne, doivent être testés pour empêcher la réintroduction de la maladie en Suisse. L'IBR est donc une maladie à éradiquer.

- **Informations sur la maladie sur le site internet de l'Office vétérinaire fédéral**
http://www.bvet.admin.ch/gesundheits_tiere/01065/01083/01090/index.html?lang=fr

Pour de plus amples renseignements :

Corinne Bourquin, vétérinaire cantonale adjointe au Service de la consommation et des affaires vétérinaires tél. 032 889 68 30.

Neuchâtel, le 8 juillet 2009